



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00540

Numéro SIREN : 443 407 325

Nom ou dénomination : SA INVESTS

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2016 sous le numéro de dépôt 1847

SA INVESTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 €
Siège social : 14, Delle de la Croix Vautier
14980 ROTS
RCS CAEN 443 407 325

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le trente juin, à seize heures, les associés de la Société **SA INVESTS** (ci-après désignée « la Société ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société SAMFI-INVEST à CARPIQUET (14 650) – Rue du Poirier, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

(...)

Monsieur Alain SAMSON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société de Commissaires aux comptes, « ORCOM – AUDEXCOM », a été régulièrement convoquée et est absente et excusée.

Le Président constatant que les associés présents ou représentés réunissent plus de la moitié du capital social, l'assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des membres de l'assemblée :

- Une copie des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports spéciaux établis en application des articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Le tableau des résultats financiers ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés et du Commissaire aux comptes au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;



- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus aux dirigeants ;
- Remplacement des Commissaire aux comptes titulaire et suppléant ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président de séance donne lecture du rapport de gestion et des rapports spéciaux visés aux articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce. Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de la société **ORCOM AUDEXCOM**, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur **Benoît DESBOIS**, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de :

- Nommer en remplacement de la société **ORCOM AUDEXCOM**, Monsieur **Alain LORGERON**, exerçant à IFS (14123) – 16, rue Alfred Nobel, Porte d'Espagne, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Nommer en remplacement de Monsieur **Benoît DESBOIS**, la société **CABINET KRIBS** exerçant à SAINT-CONTEST (14280) – 2, rue Jane Addams – Parc Athéna, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

Pour une période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore en 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

(...)

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Alain SAMSON

